



RAPPORT DU PRESIDENT

# 2 QUALITE 0 ET COÛT

## 1 DE LA COLLECTE ET DE L'ELIMINATION

## 7 DES DECHETS MENAGERS



## A - Contexte général

L'année 2017 a été marquée par l'adhésion à la CCPA, au 1<sup>er</sup> janvier, des Communautés de communes de la Vallée de l'Albarine (CCVA) et Rhône Chartreuse de Portes (CCRCP).

Le territoire compte désormais 53 communes pour une population municipale de 76 050 habitants.

Arrivant à échéance, les marchés de collecte des OM et du tri des emballages et journaux-magazines de l'ex CCRCP ont été renouvelés à l'entreprise BRIOR'D'URES.

Les travaux de réaménagement de la déchèterie d'Ambérieu-en-Bugey se sont achevés et en fin d'année, la même opération a débuté à la déchèterie de Meximieux.

Le nouveau système d'accès en déchèterie par lecture de la plaque d'immatriculation du véhicule est en place sur les déchèteries de Villebois et d'Ambérieu-en-Bugey.

Une benne éco-mobilier a été installée sur les déchèteries d'Ambérieu-en-Bugey, Meximieux et Lagnieu, ce qui diminue fortement le volume enregistré dans les bennes « encombrants ».

Une étude de faisabilité a été demandée à la société TRIALP en vue de créer une recyclerie.

Enfin, concernant les PAV enterrés, un recensement des besoins a été réalisé sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey ; l'installation sera effective en 2018.

### ► Collecte des ordures ménagères

Elle s'effectue en porte à porte par les agents de l'intercommunalité excepté pour les communes de l'ex CCRCP où un marché de prestations est signé avec la société BRIOR'D'URES.

### ► Traitement des ordures ménagères

Les déchets sont dirigés à Viriat, dans l'usine de méthanisation OVADE ou, pour l'ex CCRCP, au SITOM Nord Isère. Au total, 14069 tonnes ont été traitées en 2017 (185 kg/hab).

### ► Collecte sélective

Son mode opératoire :

- a - pour les emballages et journaux-magazines : en porte à porte, tous les quinze jours par les agents de la collectivité, ou en apport volontaire pour l'ex CCRCP (marché BRIOR'D'URES). Au total, 2780 tonnes ont été expédiées dans les différentes filières de tri (36.6 kg/hab).

b - en apport volontaire pour le verre : les 337 conteneurs, répartis dans toutes les communes de la CCPA, ont permis aux entreprises GUERIN, BRIOR'D'URES, et SME ENVIRONNEMENT de collecter 2 694 tonnes en 2017, représentant 35.4 kg / habitant.

### ► Déchèteries

En 2017, la déchèterie d'Ambérieu-en-Bugey a accueilli un total de 5 610 tonnes (- 8 %) de déchets (cartons, bois, ferrailles, gravats, encombrants, déchets verts, pneus, huiles, batteries, D.M.S.), celle de Lagnieu 3 742 tonnes (- 2.9 %), celle de Meximieux 5 891 tonnes (- 7.6 %), celle de Loyettes 2 767 tonnes (+ 10.5 %), celle de Villebois 1 143 tonnes (+ 22.4 %).

Deux nouvelles déchèteries ont été intégrées dans le périmètre de la CCPA : celle de Saint-Rambert-en-Bugey a enregistré 1545 tonnes et celle de Lhuis 1795 tonnes.

Des collectes gratuites sont également mises en place sur les déchèteries. A ce titre, 805 tonnes de DEEE, 867 tonnes de mobilier et 15 tonnes de textiles ont pu être valorisées.



## **B - Moyens dégagés par l'intercommunalité pour la collecte et le traitement des ordures ménagères en 2017**

Un responsable du service collecte et gestion des déchets encadre les agents répartis comme suit :

- 20 agents affectés à la collecte des OMR
- 8 agents affectés à la collecte sélective
- 1 référent interventions techniques
- 1 chargée de suivi d'activité et de fiscalité déchets
- 1 assistante opérationnelle de collecte des déchets
- 1 agent de quai de transfert
- 1 assistante de prévention déchets et protection de l'environnement.

**La masse salariale totale s'est élevée à 1 429 280,02 €.**



## **C - Coûts observés en 2017**

**Pour l'ensemble des coûts, aucune comparaison ne sera faite par rapport à 2016 puisque le périmètre de la CCPA a été modifié.**

Les dépenses incluent celles liées à l'amortissement des investissements.

Coût de la collecte classique  
(dépenses : 2 274 079 € ; recettes : 446 085 €)

Il est de 1 827 994 €.

La maintenance des véhicules OM s'élève à 121 997 €.

Les recettes proviennent essentiellement de la redevance spéciale.

**Le coût net par habitant est de 24,04 €.**



### **Coût du traitement**

(dépenses : 2 490 623 € ; recettes : 70 674 €).

Le traitement des O.M. a coûté 2 419 949 €.

**Le coût par habitant est de 31,82 €.**

► **Coût de la collecte sélective (porte à porte et apport volontaire)**  
(dépenses : 1 657 188 € ; recettes : 1 162 705 €)

Le coût de la collecte sélective est de 494 483 €, en forte augmentation compte tenu d'un report de recettes FCTVA.

La maintenance des véhicules CS s'élève à 79 400 €.

**Le coût par habitant est de 6,50 €.**

► **Coûts divers**

Dans ce chapitre, il faut intégrer toutes les dépenses relatives aux ordures ménagères non affectées spécifiquement à la collecte ou au traitement ; il s'agit principalement des salaires du chef de site, de son adjointe et de l'agent du quai de transfert (pour la fraction non prise en compte par Organom).

**Le coût par habitant s'élève à 3,96 €.**

► **Coût de l'exploitation des déchèteries**

(dépenses : 2 571 619 € ; recettes : 465 230 €)

En 2017, la gestion des 7 déchèteries a coûté 2 106 389 €.

**Le coût par habitant s'élève à 27,70 €.**



## **D - Mode de financement**

Au total, le coût de la gestion des déchets (O.M., collecte sélective, déchèteries), pour l'année 2017, a été de 94 € par habitant.

Le coût de la collecte et du traitement est financé en partie par la TiEOM  
6 141 494 € perçue directement par la Communauté de communes.